



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi cinq juin, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-neuf mai, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en la mairie de MERLINES sous la présidence de M. Jérôme Krolík, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	12
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	2
Nombre de conseillers municipaux absents	1

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs KROLIK Jérôme, RIOT Agnès, TUROCHE Nadia, GRANDPEYRE Gilles, FIANCETTE Sylvette, CLEBERT David, TROUBADY Nathalie, FAURE Cyril, POUJAT Aline, QUINTANEL Christophe, JULLIEN Aline, ROCHE Jean-Noël.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mr JAZEIX Christian a donné pouvoir à Mr KROLIK Jérôme,
Mr ROUSSEL Fabien a donné pouvoir à Mme RIOT Agnès.

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme NOËL Marie-France

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H00.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme TUROCHE Nadia est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

I. CCID COMMISSION COMMUNALE IMPÔTS DROITS

Mr le Maire indique que vingt-quatre noms sont proposés à la commission communale des impôts droits et que seulement douze noms seront sélectionnés. Sur les douze noms, il y aura six titulaires et six suppléants.

La commission est convoquée une fois par an.

Adopté à l'unanimité.

II. Emploi saisonnier

Mr le Maire propose de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Adopté à l'unanimité.

III. Questions diverses

- Local commercial : Proposition de baisser le loyer en passant de 750 euros à 300 euros.
- Alarme incendie : Déclenchement de l'alarme incendie à l'école primaire de Merlines lundi 8 juin à 15 h 30.
- Garage en location : Un garage à sa porte bloquée depuis plusieurs mois (devis signé début mars par l'ancien Maire).
 - Maison de santé pluridisciplinaire : Un bureau serait disponible en haut.
 - Terrain de Pétanque : Entretien et électricité.
 - Moto Cross : La mairie offre une coupe pour la course de moto cross qui à lieu le 28 juin à Eygurande.
 - Terrain des Rouchauds : Reclassement terrain du haut constructible.
 - Récupérateur d'eau vers Randeix : Ne fonctionne pas, quel devenir ?

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des questions diverses ayant été traités, M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 h 44.

Le Maire,

Mr KROLIK Jérôme.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 019-211913405-20260609-20260601-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MERLINES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Folio : 536

Nombre de conseillers :

N°2026-06-01

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mille vingt-six

Le cinq juin à 19 h 15

Le Conseil Municipal de la commune de MERLINES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. KROLIK Jérôme, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 29/05/2026

Présents : M. KROLIK Jérôme, Mmes RIOT, TUROCHE Nadia, M. GRANDPEYRE Gilles, Mme TROUBADY Nathalie, MM. QUINTANEL Christophe, CLEBERT David, FAURE Cyril, Mmes FIANCETTE Sylvette, POUJAT Aline, M. ROCHE Jean-Noël, Mme JULLIEN Aline.

Absents : M. ROUSSEL Fabien a donné procuration à Mme RIOT Agnès, M. JAZEIX Christian a donné procuration à M. KROLIK Jérôme, Mme NOËL Marie-France.

Mme TUROCHE Nadia a été désignée secrétaire de séance

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qui est nécessaire de proposer une liste de 24 personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, propose 24 personnes pour siéger à la Commission Communale :

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026

Pour copie certifiée conforme.
A MERLINES, le 09 juin 2026
Le Maire,



Certifié exécutoire par le Maire, après la transmission en Sous-Préfecture
d'USSEL le 09/06/2026 et de la publication le 10/06/2026



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Folio : 537

Nombre de conseillers :

N°2026-06-02

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six

Le cinq juin à 19 h 15

Le Conseil Municipal de la commune de MERLINES, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. KROLIK Jérôme, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 29/05/2026

Présents : M. KROLIK Jérôme, Mmes RIOT, TUROCHE Nadia, M. GRANDPEYRE Gilles,
Mme TROUBADY Nathalie, MM. QUINTANEL Christophe, CLEBERT David, Mme NOEL
Marie-France, M. FAURE Cyril, Mmes FIANCETTE Sylvette, POUJAT Aline, M. ROCHE
Jean-Noël, Mme JULLIEN Aline.

Absents : M. ROUSSEL Fabien a donné procuration à Mme RIOT Agnès , M. JAZEIX
Christian a donné procuration à M. KROLIK Jérôme, Mme NOËL Marie-France.

Mme TUROCHE Nadia a été désignée secrétaire de séance

**DELIBERATION RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN AGENT
CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE
FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER
D'ACTIVITE**

**établi en application de l'article L.332-23-2° du code général de la
fonction publique**

(6 mois maximum pendant une même période de 12 mois)

Le conseil municipal de Merlines

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale il est nécessaire de renforcer les
services *des espaces verts (exposer le motif de recrutement des agents contractuels)*
pour la période du 20 juillet 2026 au 31 octobre 2026 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent
contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en
application de l'article L.332-23-2° du code précité ;

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois et 11 jours (maximum 6 mois pendant une même période de 12 mois) allant du 20 juillet 2026 au 31 octobre 2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut : 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Fait à MERLINES, le 10 juin 2026



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat devant le tribunal administratif de LIMOGES -2 Cours bugeaud, CS 40410-87000 LIMOGES CEDEX ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Certifié exécutoire par le Maire, après la transmission en Sous-Préfecture d'USSEL le 10/06/2026 et de la publication le 10/06/2026

Le Maire,

